

DIXIÈME PARLEMENT

Du 15 décembre 1904 au mois de septembre 1908

Première session : du 11 janvier au 20 juillet 1905.
Deuxième session : du 8 mars au 13 juillet 1906.
Troisième session : du 22 novembre 1906 au 27 avril 1907.
Quatrième session : du 28 novembre 1907 au 20 juillet 1908.

I

VOTES DE LA PREMIERE SESSION

Le bill Lancaster

No. 1.—30 janvier 1905. (Voir Journaux de la Chambre des Communes, vol. XL, page 40).

Telle qu'interprétée par un jugement de la Cour Suprême la loi des chemins de fer rend pas les compagnies de fer responsables des accidents et des dommages dont elles peuvent être la cause par la trop grande vitesse de leurs trains traversant un passage à niveau dans les endroits densément peuplés des villes et des villages. Le but du bill Lancaster, — ainsi appelé du nom de son auteur — est d'amender l'acte des chemins de fer de manière à mieux protéger la vie, en faisant peser sur les compagnies la responsabilité des accidents et des dommages dont elles pourraient être les causes.

Le principe du bill fut adopté à l'unanimité de la chambre.

Comme c'était un bill public, la procédure indiquée par les usages parlementaires était de renvoyer le bill, après sa seconde lecture, au comité général de la chambre pour en étudier les détails.

Mais M. Fitzpatrick proposa de référer ce bill au comité permanent des chemins de fer, des canaux et des télégraphes. C'était pratiquement décréter la mort du projet de loi Lancaster.

La motion Fitzpatrick fut adoptée par un vote de 85 contre 45.

Le bill Lancaster ne put atteindre sa troisième lecture pendant cette session.

La pension du président des commissaires des chemins de fer

No. 2.—28 février 1905. (Voir Journaux, vol. XL, page 132).

Le 3 février 1905 M. Fitzpatrick fit

1209639

19709

B. Antman

Gen/LP